
Norme internationale



2253

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Poudre de carry — Spécifications

Curry powder — Specification

Deuxième édition — 1986-03-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2253:1986](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abe2a2cc-a15e-4271-ba9a-79ac0c5b796e/iso-2253-1986)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abe2a2cc-a15e-4271-ba9a-79ac0c5b796e/iso-2253-1986>

CDU 633.84

Réf. n° : ISO 2253-1986 (F)

Descripteurs : assaisonnement, épice, poudre de carry, spécification.

Prix basé sur 3 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 2253 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 34, *Produits agricoles alimentaires*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 2253-1974), dont elle constitue une révision technique.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Poudre de carry — Spécifications

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale fixe les spécifications minimales de la poudre de carry utilisée comme produit d'assaisonnement dans la préparation des aliments, et commercialisée en vrac au stade du commerce de gros.

Des recommandations relatives aux conditions d'entreposage et de transport sont données en annexe.

2 Références

ISO 676, *Épices — Nomenclature — Première liste.*

ISO 930, *Épices — Détermination des cendres insolubles dans l'acide.*

ISO 939, *Épices — Détermination de la teneur en eau — Méthode par entraînement.*

ISO 948, *Épices — Échantillonnage.*

ISO 1208, *Épices — Détermination des impuretés.*

ISO 5498, *Produits agricoles alimentaires — Détermination de l'indice d'insoluble dit « cellulosique » — Méthode générale.*

ISO 6571, *Épices — Détermination de la teneur en huiles essentielles.*

3 Spécifications

3.1 Description

La poudre de carry est le produit obtenu en broyant et mélangeant des épices propres, sèches et saines. Toute épice citée dans l'ISO 676 peut être utilisée, mais généralement, les princi-

pales épices suivantes entrent pour une grande partie dans la composition du carry: curcuma, piment, gingembre, noix de muscade, fenugrec, cannelle, cumin, etc.

La proportion d'épices employées dans la poudre de carry ne doit en aucun cas être inférieure à 85 % (*m/m*). Les épices entrant dans le mélange doivent être en conformité avec les spécifications figurant dans les Normes internationales, lorsqu'elles existent.

La poudre de carry peut contenir un produit amylicé alimentaire (dont la nature est à mentionner). Elle peut également contenir du chlorure de sodium de qualité alimentaire dans une proportion ne dépassant pas 5 % (*m/m*). La poudre de carry doit être exempte de colorants artificiels.

3.2 Odeur et flaveur

La poudre de carry doit avoir une flaveur caractéristique, saine, fraîche, plus au moins piquante selon sa composition. Elle ne doit pas avoir de flaveurs étrangères, en particulier de rance et de moisi.

3.3 Absence d'insectes, de moisissures, etc.

La poudre de carry doit être exempte d'insectes vivants, de moisissures, et pratiquement exempte d'insectes morts, de fragments d'insectes et de contamination par les rongeurs, visibles à l'œil nu (corrigé, si nécessaire, dans le cas d'une vision anormale) ou avec le grossissement pouvant s'avérer nécessaire dans des cas particuliers. Si le grossissement est supérieur à X10, mention doit en être faite dans le procès-verbal d'essai.

En cas de litige, la contamination doit être contrôlée en utilisant la méthode décrite dans l'ISO 1208.

3.4 Absence de particules grossières

La poudre de carry doit être exempte de particules grossières et doit être d'une finesse spécifiée dans les normes nationales.

3.5 Spécifications chimiques¹⁾

La poudre de carry doit répondre aux spécifications données dans le tableau.

Tableau — Spécifications chimiques de la poudre de carry

Caractéristique	Spécification	Méthode d'essai
Teneur en eau, % (m/m) max.	10	ISO 939
Insoluble dit «cellulosique» % (m/m) sur sec, max.	15,0	ISO 5498
Cendres insolubles dans l'acide, % (m/m) sur sec, max.	2,0	ISO 930
Teneur en huile essentielle ml/100 g, sur sec, min.	0,4	ISO 6571

4 Échantillonnage

Échantillonner la poudre de carry selon la méthode spécifiée dans l'ISO 948.

5 Méthodes d'essai

Les échantillons de poudre de carry doivent être analysés pour s'assurer de leur conformité aux spécifications de la présente Norme internationale, en suivant les méthodes d'essai indiquées dans le tableau.

6 Emballage et marquage

6.1 Emballage

La poudre de carry doit être emballée dans des récipients hermétiques, propres et sains, fabriqués en un matériau qui ne puisse avoir d'action sur le produit et le protège contre l'humidité et des pertes en matières volatiles.

6.2 Marquage

Les indications particulières suivantes doivent être inscrites sur chaque emballage, ou mises sur une étiquette :

- nom du produit, nom commercial et, le cas échéant, marque ;
- nom et adresse du producteur ou de l'emballleur ;
- numéro de code ou de lot ;
- masse nette ;
- pays de production ;
- dans les pays où ceci est rendu obligatoire par les législations : nom des épices et autres ingrédients utilisés dans la préparation de la poudre de carry, inscrits dans l'ordre décroissant de leurs proportions pondérales ;

g) tout autre renseignement demandé par l'acheteur, tel que la date de l'emballage, et référence éventuelle au numéro de la présente Norme internationale.

1) Des limites admissibles concernant les substances toxiques seront ajoutées ultérieurement, en accord avec les recommandations de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius.

Annexe

Recommandations relatives aux conditions d'entreposage et de transport

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la norme.)

- A.1** La poudre de carry doit être fabriquée et emballée dans des conditions hygiéniques.
- A.2** Les emballages de poudre de carry doivent être entreposés dans des locaux fermés, bien protégés du soleil, de la pluie et d'une chaleur excessive.
- A.3** L'entrepôt doit être sec, exempt d'odeurs désagréables, et protégé contre l'entrée d'insectes et autres déprédateurs. La ventilation doit être réglée de manière à assurer une bonne ventilation en période sèche et à être entièrement arrêtée en période humide. Des dispositions appropriées doivent être prises pour permettre la fumigation dans l'entrepôt.
- A.4** Les emballages doivent être manipulés et transportés de manière qu'ils soient protégés de la pluie, du soleil ou d'autres sources de chaleur excessive, des odeurs désagréables et de toute contamination, en particulier dans les cales des navires.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2253:1986](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abe2a2cc-a15e-4271-ba9a-79ae0c5b796e/iso-2253-1986)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abe2a2cc-a15e-4271-ba9a-79ae0c5b796e/iso-2253-1986>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2253:1986

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abe2a2cc-a15e-4271-ba9a-79ae0c5b796e/iso-2253-1986>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2253:1986

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abe2a2cc-a15e-4271-ba9a-79ae0c5b796e/iso-2253-1986>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2253:1986

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abe2a2cc-a15e-4271-ba9a-79ae0c5b796e/iso-2253-1986>